

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés, ont signé le présent Accord, en double exemplaire, en français, en anglais, en kazakh et en russe, les quatre versions faisant également foi.

FAIT à Ottawa, ce 29ème jour de mars, 1995.

POUR LE GOUVERNEMENT  
DU CANADA

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN

*Raymond Chan*

Raymond Chan

*Kazymzhomart K. Tokaev*

Kazymzhomart K. Tokaev